

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 13

Rubrik: Les horaires des leçons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourraient atteindre, même dans les jours de tempête, le tablier des viaducs ou des ponts-tubes métalliques qui courent d'une île à l'autre.

Mais, si l'œuvre achevée défie désormais l'assaut des vagues, celles-ci furent un des plus redoutables obstacles aux constructions préliminaires qu'elles menacèrent plus d'une fois d'enlever. Elles firent aussi de nombreuses victimes parmi les ouvriers.

Le chemin de fer n'a qu'une seule voie, et cependant il a coûté 75 millions de francs. Les Américains n'engagent pas de pareils capitaux sans être assurés d'un fructueux rendement. En dehors même de vues utilitaires, cette gigantesque œuvre d'art, qui pourrait passer à bon droit pour une des merveilles du monde, ouvrira aux touristes les perspectives d'un voyage féérique. Les lagunes de Venise ou de Hollande, qu'on traverse en chemin de fer, n'offrent rien de comparable à ce trajet sur rails en pleine mer. Le voyageur n'aura pour s'orienter que les centaines de phares remplaçant les bornes kilométriques, et qui se dressent sur leurs trépieds au-dessus des flots. Et l'on aura aussi le spectacle unique de navires de haut bord voguant à droite et à gauche de la voie ferrée, de plain-pied avec les wagons.

A. WICHT.

LES HORAIRES DES LEÇONS

L'établissement d'un bon ordre du jour est toujours pour un maître une question importante. De nos jours surtout, où les programmes scolaires sont si chargés et où l'activité humaine doit nécessairement se dépenser avec une intensité quelque peu fiévreuse, il est essentiel d'habituer l'enfant à profiter en classe de tous ses instants. Il importe pareillement de donner à chaque branche le temps qui lui revient et de placer chacune d'elles à l'heure de la journée qui lui convient le mieux, selon les difficultés qu'elle présente et le degré de fatigue de l'écolier. Un ordre du jour vraiment rationnel doit être basé sur les expériences fournies par la psychologie et la pédagogie.

Cette question a été soumise, durant le semestre d'hiver 1913-14, à l'étude du personnel enseignant de la ville de Fribourg et a fait l'objet d'un rapport fort intéressant, rédigé par M^{lle} Villard, institutrice. Nous croyons intéresser

les lecteurs du *Bulletin* et être utiles à la cause de l'enseignement en publiant quelques extraits.

Après avoir fourni une riche documentation, tirée du domaine de la psychologie et de la médecine, le rapport poursuit ainsi :

La tâche de l'instituteur devient de plus en plus difficile. D'un côté, les matières à enseigner n'ont cessé d'augmenter et toutes prennent peu à peu une importance capitale. D'un autre, la capacité intellectuelle de l'enfant est limitée. Il s'agit d'habituer nos élèves à penser, à réfléchir, à apprendre vite et bien, tout en économisant l'effort cérébral et le temps, afin d'arriver plus rapidement et plus sûrement au but. Problème ardu et dont on n'a pas encore trouvé la solution idéale.

Si l'ordre n'est pas une vertu cardinale, c'est certainement une qualité de première nécessité pour l'instituteur s'il veut essayer de résoudre le problème que nous venons d'indiquer. Régler soigneusement l'emploi de sa journée, afin de ne pas perdre une minute des courts instants que l'enfant passe en classe sans le fatiguer trop et nuire à sa santé, donner à chaque branche l'importance fixée par la loi, disposer ses leçons de manière à les rendre aussi profitables que possible en tenant compte des données que nous fournissent la psychologie expérimentale et l'expérience personnelle, telles sont les préoccupations d'un bon maître.

Pour atteindre ce but, il a besoin d'un horaire bien composé, et ce n'est point chose facile que d'établir un tableau judicieux des leçons. Rien n'est plus malaisé, car il faut tenir compte d'une foule de circonstances souvent opposées les unes aux autres.

Durée des leçons. — Les psychologues sont loin d'être d'accord sur la durée des leçons. Tandis que quelques-uns préconisent la leçon d'une demi-heure et d'une heure, d'autres veulent celle de 20 minutes. M. le professeur Marcheix reproche aux leçons trop courtes de laisser à l'élève à peine le temps de se mettre en train et au maître celui de traiter à fond un sujet, si limité soit-il. Il rompt une lance en faveur de la leçon d'une heure et demie.

Cette grande diversité d'opinions peut s'expliquer en quelque mesure. Il est nécessaire de définir avant tout ce que l'on entend par le terme de classe ou leçon. Ce dernier vocable désigne-t-il le temps pendant lequel le maître parle, explique, interroge. Cinquante minutes est déjà un temps bien long ; s'agit-il, au contraire, d'une occupation préférée des élèves, d'une copie, d'un dessin, de travaux à l'aiguille,

les leçons pourront être prolongées sans grand inconvénient. Le maître doit jouir d'une certaine liberté : si ses élèves le suivent avec plaisir, il pourra peut-être prolonger la classe, mais qu'il n'attende pas que ses auditeurs soient très fatigués pour leur accorder quelques instants de répit. La durée des leçons est tributaire de l'attention. C'est pourquoi, nous estimons que normalement les leçons ne devraient dépasser de 15 à 20 minutes au cours élémentaire, 20 à 30 minutes au cours inférieur, 30 à 40 minutes au cours moyen, 40 à 60 minutes au cours supérieur. La fatigue, il est vrai, provient moins de la longueur du temps que du manque d'entrain et de vie de l'enseignement.

Le travail du matin et de l'après-midi. — Pendant le sommeil, les déchets provenant du travail de la journée s'éliminent, l'organisme se répare et se purifie. Au réveil, le cerveau est à son maximum de sensibilité. C'est le moment favorable pour les exercices qui réclament un effort d'attention et de mémoire. Le travail du matin sera donc le plus fécond. Quelles leçons faudra-t-il placer le matin dans notre horaire et lesquelles l'après-midi ? Les instituteurs, d'accord avec les psychologues, affirment que le travail du matin est le meilleur. Une bonne manière de commencer sa journée consiste à exécuter un beau chant. La première heure consacrée à l'enseignement religieux me paraît une heureuse mise en train. Les applications morales, tirées de cette leçon, préparent l'écolier à une saine et joyeuse activité.

Cette manifeste supériorité du travail matinal a engagé un certain nombre de pays à placer toutes leurs heures d'école pendant la matinée. L'Amérique, une des premières, est entrée dans cette voie. A Hambourg, à Lübeck, à Königsberg, les classes sont données uniquement pendant cinq heures de la matinée, de 8 h. à 1 h. Les maîtres s'accordent à affirmer que le travail à la maison et la discipline se sont améliorés par ce procédé. En France, comme en Allemagne et en Angleterre, les écoles nouvelles ont fixé les principales leçons pendant la matinée et elles s'en trouvent bien. Schuyten préconise, pour chaque jour de la semaine, des classes de 8 h. à 12 h. avec les branches les plus importantes. L'après-midi, de 2 h. à 5 h., serait réservé à des exercices variés en plein air. C'est ce qui a été fait à l'école réale de Bâle. Deux après-midi par semaine sont consacrés à des exercices physiques, à des excursions, à l'enseignement complémentaire des élèves, à la préparation des devoirs ; trois après-midi sont complètement libres.

Nous placerons le matin les leçons qui exigent des efforts

d'attention et de mémoire soutenus, réservant les moins fatigantes pour l'après-midi. L'attention écolière monte pendant la première demi-heure de mise en train, demeure stationnaire, puis tombe assez rapidement. Une récréation la ravive. Voici une répartition empirique des heures d'une journée scolaire de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h. avec une récréation de 15 minutes à 10 h. : Bonnes : 8 $\frac{1}{2}$ h. à 9 $\frac{1}{2}$ h. ; 10 $\frac{1}{4}$ h. à 11 h. — Moyennes : 8 h. à 8 $\frac{1}{2}$ h. ; 9 $\frac{1}{2}$ h. à 10 h. ; 2 $\frac{1}{2}$ h. à 3 $\frac{1}{2}$ h. — Mauvaises : 11 h. à 12 h. ; 2 h. à 2 $\frac{1}{2}$ h. ; 3 $\frac{1}{2}$ h. à 4 h. (A suivre.)



La marche de la Société de secours mutuel en 1913

(Suite et fin.)

Les appuis ne manquèrent pas non plus à la jeune association. Deux établissements de notre canton, l'un industriel, l'autre financier, lui assurèrent spontanément leur concours : la Chocolaterie de Broc et la Caisse d'épargne de Prez-vers-Noréaz contribuèrent par des dons importants à asseoir l'entreprise sur des bases solides. De nombreux membres honoraires, recrutés parmi le clergé et les magistrats, témoignèrent aussi d'une manière palpable de leur sympathie à l'égard de la Société naissante. Hâtons-nous d'ajouter aussi que la Direction de l'Instruction publique ne manqua pas, dès l'origine, d'encourager le mouvement mutualiste.

Du coup, la plupart des hésitations tombèrent ; les préventions et les méfiances s'évanouirent ; bientôt les non-mutualistes devinrent une minorité qui, tel un bloc de rocher érodé par les eaux, allait de jour en jour en s'effritant. Entre temps, les statuts provisoires furent modifiés et, faut-il le dire, bien améliorés ; plus tard, on y adjoignit l'article concernant l'assurance-accident et les deux articles transitoires en prévision de la loi fédérale sur laquelle on délibérait justement en ce moment au Parlement fédéral.

Une somme de 704 fr. fut distribuée la première année aux membres malades et le solde en Caisse s'éleva au fort joli montant de 1,233 fr. Les héritiers de deux sociétaires défunts reçurent également l'indemnité dite secours au décès. C'en était assez pour convaincre les plus indécis ; à partir de cette époque, l'état nominatif accusa une progression qui ne devait pas se ralentir.

Pour des raisons d'ordre purement administratif, le second exercice n'embrassa qu'une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 1909. Jusqu'alors, le personnel enseignant de langue allemande ou de religion réformée était plutôt resté à l'écart du mouvement